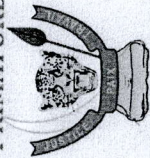


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 059/2023

Consultant **VIBILA KANDU MAYI Roger**

Après avoir reçu le Contrat n° CFEF/PDL-145T/PM/SIG/2022/079, conclu avec la CFEF, pour un montant total hors taxe de collars américains cent septante quatre mille sept cent quarante-six, nonante huit centimes (USD 174 746.98) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains mille deux cent vingt-trois, vingt-trois centimes (USD 1 223,23).

Fait à Kinshasa, le 28/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i